

Conseil Municipal du 23 avril 2018

Compte rendu sommaire

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (*articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- **EMET UN AVIS FAVORABLE SUR LE PLAN DES DEPLACEMENTS URBAINS DE NANTES METROPOLE**
- **APPROUVE LA CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DANS LE CADRE DE L'OPERATION BATI-NANTES**
- **EMET UN AVIS FAVORABLE A LA DEMANDE D'ACQUISITION PAR MESSIEURS CLOUET DE LA PARCELLE ZC 100 A MOULINE – SECTEUR DE LA BOUILLONNIERE**
- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB AMITIE LOISIRS**
- **APPROUVE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRE » DE LA CAF**
- **APPROUVE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2016-2018 AVEC L'ASSOCIATION « LES PETITS QUENIAUX »**
- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASS CULTURE SPORT AVEC LA REGION (*RECONDUCTION*)**
- **APPROUVE LA PROGRAMMATION DE LA SAISON ARTISTIQUE 2018/2019 DE L'ESPACE CULTUREL CAPELLIA ET **FIXE** LA TARIFICATION DES SPECTACLES**
- **APPROUVE LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA RELOCALISATION DANS LE QUARTIER DES PERRIERES DE LA CRECHE ASSOCIATIVE « LES PETITS QUENIAUX » :**
- **DECIDE LA CREATION DE POSTES ET **MODIFIE** EN CONSEQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS**

- **FIXE** LE NOMBRE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL COMMUNAL DANS LES INSTANCES CONSULTATIVES

Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : www.lachapellesurerdre.fr

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 24 avril 2018



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN